Fr. S. 18771
Case
Frc
20460

OPINION

DE M. LAMARQUE,

Député du département de la Dordogne,

Sur la nécessité de prendre des mesures extraordinaires et de déclarer que la patrie est en danger;

Prononcée à la séance du 10 juillet 1792, l'an 4e de la Liberté.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

Vous avez décrété, que *lorsque la sûreté intérieure ou la sûreté extérieure de l'état seroient menacées*, et que le corps législatif auroit jugé

THE NEWBERRY
LIBRARY

indispensable de prendre des mesures extraordinaires, il le déclareroit par la formule suivante:

Citoyens la Patrie est en danger.

Pour savoir aujourd'hui si cette déclaration est nécessaire, si elle doit concourir au maintien de la liberté, vous avez donc uniquement à examiner si la sûreté de l'état est menacée au dedans ou au dehors, et si le moment qui commande des mesures extraordinaires est arrivé.

Sur ce simple exposé de la question, je ne doute pas qu'on ne s'étonne d'avoir conçu des allarmes, sur la proposition qui vous est faite; car il n'est pas un de vous, sans doute, qui ne soit profondément convaincu que nous sommes environnés de dangers, et que le vrai moyen de les rendre plus grands, seroit de s'en tenir à des mesures partielles et lentes, et de ne déployer qu'une foible partie de nos forces, lorsque nous en avons d'assez puissantes pour vaincre tous nos ennemis.

Ici, Messieurs, je n'entreprendrai point de retracer, dans toute son étendue, le tableau de notre situation actuelle. Déja il vous a été présenté par plusieurs orateurs, d'une manière assez forte, assez énergique, sans doute, pour qu'il ne soit point effacé de vos esprits.

Mais je dois vous rappeler les faits principaux que personne ne conteste, et qui tiennent essentiellement à la question que je vais traiter.

Les rois de Hongrie et de Prusse, foulant aux pieds les droits des peuples, infidèles à tous les traités, si on en excepte celui de *Pilnitz*, sont déclarés et marchent contre nous. La Russie,

la Savoie, une partie de l'Italie, plusieurs princes ou électeurs d'Allemagne, sont prêts à les soutenir plus ou moins ouvertement.

Des hordes de brigands, qui portèrent autrefois le nom de Français, et qui donnent au monde l'exemple d'une infamie, dont l'histoire d'aucun peuple n'avoit jamais encore été souillée, sont rassemblés en grand nombre sur le territoire de Coblentz . . . . Là, rampant et sollicitant par toutes sortes de bassesses, l'honneur d'être rangés sous la bannière des tyrans, ils s'apprêtent, s'ils en ont le courage et la force, à venir déchirer le sein de leur patrie.

Des armées nombreuses, aux ordres de François et de Frédéric, sont déja sur nos frontières. Des préparatifs immenses annoncent de vastes desseins; et tout cela, Messieurs, sans qu'un seul allié nous offre le moindre secours.

L'Angleterre, cette Nation libre, gardera exactement la neutralité, soyons en sûrs. Quelques autres puissances nous la promettent aussi; mais vous le savez, Messieurs, dans les gouvernemens arbitraires, les cours sont tellement corrompues, et les systêmes de conduite si perpétuellement versatiles, que c'est sur les événemens, et non sur leurs promesses que nous devons compter.

Si nous sommes vainqueurs, la neutralité sera gardée, peut-être même alors trouverons-nous des amis; mais si nous essuyons des revers, ces gouvernemens seront contre nous, car toutes leurs institutions leur enseignent que le droit du plus fort est pour eux un droit sacré.

Ne nous dissimulons donc plus cette grande vérité, qui fera cesser le danger dès qu'elle sera con-

nue : nous sommes seuls, et nous avons à combattre un grand nombre d'ennemis extérieurs.

Nous ne pouvons pas douter non plus, Messieurs, que ces tentatives du dehors, ne soient soutenues par des complots intérieurs, très-multipliés et très-actifs.

Voyez comment les prêtres fanatiques ou factieux agitent nos départemens. Voyez-tous les ci-devant nobles, échappés de Coblentz et rassemblés dans d'obscures repaires ; tous les esclaves de la cour, ces êtres que la nature fit pour ramper et non pour être libres ; tous les mécontens, plus ou moins ouvertement déclarés contre la liberté et la Constitution : voyez comment après avoir attendu silencieusement, pendant qu'ils se croyoient trop foibles, ces traîtres donnent aujourd'hui le signal du carnage et allument toutes les torches de la guerre civile.

Et nous, Messieurs, nous serions assez imprudens, assez prodigues du sang de nos concitoyens, pour n'opposer à tant de périls, que des mesures ordinaires !

Et qu'entendroit-on par ces mesures ordinaires, dans lesquelles des esprits faux ou timides voudroient nous renfermer ?

Seroit-ce de s'en rapporter en aveugles au pouvoir exécutif, au zèle et à l'activité des ministres ?

Leur conduite passée, est en effet si louable, et si satisfaisante, ou leurs fautes sont si légères, que nous trouverions, sans doute, dans cette conduite, de grands moyens de salut !

N'est-ce pas une faute légère, que d'avoir constamment trompé le corps législatif et la Nation entière, sur l'état de nos armées, sur le nombre des soldats, sur leurs approvisionnemens ?

N'est-ce pas une faute légère que de nous

avoir dit que l'armée de Luckner étoit de 50,000 hommes effectifs, lorsqu'elle n'en offroit que 20,000, que d'avoir refusé un renfort de 10,000 hommes à ce général patriote, lorsque 100,000 citoyens courageux demandoient à partir ?

N'est-ce pas aussi une faute légère d'avoir caché la marche de l'armée prussienne, jusqu'à son arrivée sur les bords du Rhin, d'avoir tenu nos armées dans un affoiblissement forcé, en éludant, par des ruses, le complément des régimens, en s'opposant (sous le nom du Roi) à la formation d'un camp de 20,000 hommes, qui, complet aujourd'hui donneroit au peuple français les plus belles espérances, et en laissant végéter inutilement, dans l'intérieur du royaume, 15 ou 20,000 hommes de troupes de ligne, absolument nécessaires sur les frontières du nord, et avec lesquelles, sans doute, le brave Lukner, au milieu de ses succès, n'eut pas été forcé à cette retraite, si douloureuse à tous les bons citoyens, et si fatale aux patriotes Belges.

Enfin, Messieurs, ce sont aussi des fautes légères que d'avoir perpétuellement favorisé les complots des prêtres fanatiques, et les rassemblemens criminels des mécontens, qui, dans la capitale et dans quelques autres grandes villes, sont les véritables auteurs de tous les troubles.

D'après cette conduite, sur laquelle il ne peut y avoir aujourd'hui qu'une seule opinion, si vous voulez que la liberté périsse, reposez-vous sur les *mesures ordinaires* que doivent dicter la sagesse et le patriotisme des ministres.

Si vous voulez, au contraire, sauver la patrie, reconnoissez qu'il faut de grandes mesures, et

n'hésitez pas à prononcer hautement cette déclaration terrible, mais salutaire, qui doit lever tous les doutes, briser tous les obstacles, unir toutes les volontés; cette déclaration de laquelle dépend le salut de l'Etat:

Citoyens, la patrie est en danger.

Quel sera donc l'effet de cette proclamation? Sera-ce, comme l'ont paru craindre quelques personnes, de porter les citoyens à une insurrection anarchique?

Cette inquiétude, Messieurs, ne seroit qu'un outrage que les ennemis de la liberté réuniroient à tant d'autres, contre le plus loyal, le plus doux et le plus humain de tous les peuples.

Sans doute, l'histoire de notre révolution offre quelques désordres momentanés, quelques malheurs particuliers; et on ne pouvoit pas s'attendre que, dans le choc terrible de tant d'intérêts opposés, la paix et le calme intérieurs ne dussent jamais souffrir aucune sorte d'altération; mais, ce qui a frappé tous les esprits, et ce que saura bientôt l'Europe entière, malgré les infames libellistes qui, pour un peu d'or, travaillent à deshonorer leur patrie, en se couvrant eux-mêmes de boue; ce que l'Europe saura, c'est que le peuple français n'a jamais témoigné d'impatience que pour le soutien de la liberté, pour le règne des lois nationales, pour l'anéantissement de tout régime oppressif. Ce que l'Europe saura, c'est que le peuple français a constamment et invariablement compté sur le zèle et sur le patriotisme de ses représentans élus; c'est qu'une adresse, une instruction de l'Assemblée Nationale ont toujours suffi pour ramener à la

loi ceux qu'un instant d'exaltation ou d'égarement avoient pu en écarter. C'est qu'il n'est pas un seul peuple ancien ou moderne, qui, dans des circonstances aussi difficiles, ait jamais montré autant de sagesse, de courage, et de douceur.

Sans doute quelques orages ont parn sur notre horizon ; mais ce sont ces orages qui alimentent et fécondent la terre de la liberté. Une sorte d'agitation légale et salutaire est essentiellement liée à la constitution des peuples libres ; dès qu'elle cesse, dès que le peuple s'endort, la liberté s'enfuit pour ne reparoître jamais.

Tel est, Messieurs, le principe des gouvernemens populaires qui ont pour base *l'égalité* ; tel est l'exemple que nous trouvons chez tous les peuples libres de la Grece et de Rome, tel est celui que nous donne la nation Anglaise, la seule des nations modernes, qui, avant nous, eût une constitution.

« Les français pensent que le gouvernement d'Angleterre est plus orageux que la mer qui l'environne, et cela est vrai ; dit un philosophe célèbre (1) ; *mais c'est quand le Roi commence la tempête, c'est quand il veut se rendre maître du vaisseau dont il n'est que le premier pilote* ».

Ici, Messieurs, j'aime à croire que nous n'avons pas à craindre une tentative de cette nature ; le Roi est venu jurer plusieurs fois au milieu de vous qu'il vouloit la constitution. Ses écrits, ses notifications aux puissances étrangères, l'annoncent formellement. Sa nouvelle démarche auprès de l'Assemblée Nationale, lors de cet heureux moment qui nous a promis une réunion franche,

(1) Voltaire.

une cordiale fraternité, tout cela, dis-je, ne nous permet pas de douter que le Roi ne veuille nous aider à défendre la liberté et la souveraineté nationale. — Disposition, au reste, à laquelle il doit d'autant plus invariablement s'attacher, malgré les traîtres qui l'environnent, qu'avec elle il peut être le premier et le plus heureux des français; et qu'avec des dispositions contraires, il ne doit s'attendre qu'à des infortunes et à des revers.

Le peuple français ne verra donc, dans la déclaration proposée, qu'une grande mesure prise par ses représentans, pour augmenter la force armée, pour défendre la liberté et la sûreté de l'Etat.

Loin donc que cette déclaration puisse le porter à une insurrection anarchique, elle ne fera que rallier tous les citoyens autour de la loi, elle étouffera les petites haînes, elle écartera les intérêts privés, pour exciter dans les cœurs la grande passion du bien public. Tous les français se hâteront de se réunir pour ne former qu'une seule famille; et c'est alors qu'on entendra véritablement de toutes parts, ce cri si redoutable aux tyrans : *la constitution, la liberté ou la mort.*

D'autres personnes ont paru craindre, Messieurs, que la déclaration de la patrie en danger ne jettât dans le royaume *la consternation et la terreur.*

A cette idée, un mouvement de surprise et d'indignation s'est universellement manifesté. Et, sans doute, ce premier mouvement doit pleinement nous rassurer contre l'inquiétude pusillanime et fausse qu'on chercheroit à répandre sous ce vain prétexte; mais ce que le sentiment inspire à la masse des citoyens, la raison doit le démontrer, et le démontrera facilement aux législateurs.

Je dis, Messieurs, que la déclaration de la patrie en danger n'est point, comme on a paru le croire, un cri de terreur et d'allarme sur notre situation présente. C'est un avertissement solemnel donné à toute la nation pour qu'au milieu des périls qui se manifestent, (et qui, fussent-ils plus grands encore, sont au dessous de nos forces,) pour que, dis-je, dans ces circonstances extraordinaires, tous les citoyens se reveillent; pour qu'ils déploient des moyens de résistance qui, tout d'un coup, puissent effrayer les tyrans, fixer à jamais la liberté en France, et en avancer en Europe la marche et les progrès.

Ce n'est pas un *cri de terreur*, car ce sont les citoyens les plus courageux, les plus ardens qui vous le demandent de toutes parts.

Ce ne doit pas être un *cri funeste à la liberté*, car ceux qui le sollicitent sont les vrais amis de la liberté; ce sont des patriotes qui ne voudroient plus vivre, si la patrie pouvoit périr.

C'est un *cri salutaire*, qui ranimera tous les courages, fera connoître toute la vérité, et opposera toutes les forces à toute la grandeur du péril.

Il n'y a donc aucun risque, et il y a de grands avantages dans la déclaration proposée.

Mais sommes-nous encore arrivés à une situation assez fâcheuse, à une crise assez allarmante pour déclarer la patrie en danger? ne devons-nous pas attendre le dernier période des revers qui nous menacent?

J'avoue, Messieurs, que cette difficulté qui a été présentée aussi par quelques personnes, est absolument au dessus de ma conception.

Qu'a-t-on entendu par ce dernier période de revers ?

Veut-on que nos villes frontières aient été prises, ravagées, pillées ? veut-on que nos troupes aient été battues, que 100,000 de nos frères, de nos concitoyens, aient péri ?

Ah ! Messieurs, je veux au contraire que par *la déclaration de la patrie en danger*, et par l'appareil de forces qui doit en être l'effet, nous puissions non-seulement réparer, mais *prévenir* tous ces malheurs. Je veux que la patrie soit défendue et sauvée, sans que nos soldats périssent.

Il faut, Messieurs, que, dans la conduite de cette guerre, l'humanité soit notre premier guide, et que nous donnions au monde ce grand exemple qu'aucun peuple ne lui donna jamais.

Il faut qu'en lisant notre histoire, la postérité puisse dire :

« De grandes forces étoient rassemblées aux ordres des tyrans, pour renverser la liberté française.

» La France libre, et dès ce moment sage et philosophe, en a armé de plus grandes encore, non-seulement pour défendre sa constitution, mais pour la défendre d'une manière utile, et à ses soldats, et même aux soldats ennemis ; elle a voulu que ses armées fussent tellement imposantes, qu'elle pût être victorieuse sans se montrer sanguinaire ; et c'est là seulement que commence la sagesse de l'ordre social, la véritable politique des peuples libres.

Les peuples libres seront constamment fermes et courageux, mais ils se souviendront que tous les hommes sont frères, et ils s'armeront bien

plus pour épargner que pour répandre le sang humain.

Tels doivent être, Messieurs, et tels seront désormais les français.

Je termine ces réflexions par une comparaison qui, quoique très-simple, me paroît infiniment lumineuse et exacte.

Le corps législatif, dans la circonstance où nous nous trouvons, est comme un chef de famille qu'on viendroit avertir, au milieu de la nuit, que sa maison est investie et attaquée par des brigands, et à qui on diroit en même temps : ne réveillez ni vos enfans, ni vos frères, car vous avez à la porte des gardiens qui défendent votre maison, attendez que ces gardiens aient combattu pour vous. S'ils sont vaincus ou égorgés, alors vous vous leverez, et vous irez vous-même au combat. — Le chef de famille ne se hâteroit-il pas de répondre : non, mes amis, ce n'est pas ainsi que nous devons nous conduire ; levons-nous, au contraire, tous à-la-fois, allons défendre nos propriétés, nos femmes, nos enfans ; nos gardiens à qui nous allons donner du secours, ne seront point égorgés, et la famille entière sera sauvée.

Je crois, Messieurs, que vous reconnoissez sans peine, que les brigands dont je parle sont les princes français, et leurs adhérans, soutenus par les deux tyrans, François et Frédéric. Nos gardiens fidèles, ce sont les vaillans et patriotes soldats qui combattent aux frontières.

Vous ne voulez pas sans doute que ces généreux citoyens soient inhumainement sacrifiés ; gardez-vous donc de fermer les yeux sur la foi-

304

blesse de nos armées et de compter fur la foi des ministres.

Vous voulez que la France soit victorieuse et triomphante, vous voulez sauver l'Etat, hâtez-vous donc de réveiller la grande famille, faites marcher la nation entière ; en un mot, Messieurs, n'hésitez plus à prononcer hautement cette déclaration salutaire :

Citoyens, la patrie est en danger.

Je conclus à ce que cette déclaration soit faite à l'instant même, et à ce qu'immédiatement après, la séance du corps législatif soit déclarée permanente, jusqu'à ce qu'on ait pris d'une manière pleine et entière toutes les mesures extraordinaires que commande le salut de l'Etat.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. 1792.